

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 17 juin 2022 :

Présents : GOUBY Thierry, FORAISON Jacques, SEFERIAN Sandrine, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, COMBE Emilie, BOURSIER Adeline, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane.

Absents excusés : DERUE MOLLE Odile pouvoir S. SEFERIAN, GRANGE Jean-François pouvoir donné à A. BOURSIER,

Absents : GARIN Maximilien, GIBERT Marie-Anne,

Secrétaire de séance : Baptiste DELHOMME

Objet : IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal,

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'implantation d'un équipement technique sur un bâtiment communal.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 17 juin 2022
Le Maire
Thierry GOUBY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20220617-2022-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2022

Publication : 21/06/2022

